N° 811 CINQ CENTIMES Lundi 22 Décembre 1890

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
6 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux Bureaux du Journal, à Lille, 51, rue Nationale, à PARIS, à l'Agence Audbourg, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES pour toute la BELGIQUE et la HOLLANDE, à la Société anonyme de publicité générale, 105, boulevard Anspach et 3, rue des Teinturiers.

TÉLÉPHONE

L'AFFAIRE GOUFFÉ AUX ASSISES
LES CONDAMNATIONS

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 Français	95 —	Ext. d'Esp.	75 9/32
4 1/2 0/0 Franc.	— —	Rio-Tinto	587 50
Egypte 6 0/0	— —	Panama	— —
3 0/0 Italien	94 32	Russe 1880	— —
5 0/0 Turc	— —	Alpines	208 75
Chemin Ottoman	— —	Suez	— —
Hongroi , or	— —	Tharsis	— —
Banque Ottom.	— —	Tendance calme.	

Candidat Agricole

Le *Nouvelliste* nous a accusé, nous ne savons pourquoi, de montrer du dédain pour l'agriculture et pour le candidat de M. Le Roy. C'est une erreur.

Nous ne dédaignons personne, M. Hellin est un conseiller d'arrondissement parfaitement réactionnaire et parfaitement obscur qui préside parfois le comice agricole de Lille.

Nous ne le dédaignons pas ; nous nous contentons d'approuver beaucoup son désir de rester dans la vie privée. *O fortunatum !...*

Quant à l'agriculture, nous savons qu'elle compte pour beaucoup dans les intérêts généraux de notre département et nous ne cessons de nous y intéresser ; nous trouverions fort mauvais qu'on la dédaignât et nous appuyons fort volontiers un candidat agricole.

Oui, candidat agricole, M. Maxime Lecomte l'est au premier chef. Le *Nouvelliste* croit avoir tout dit quand il a fait suivre le nom du candidat républicain des mots : ancien avocat à Amiens. M. Méline, ancien ministre de l'Agriculture, président de la commission des douanes, ne trouverait pas grâce devant notre confrère ; il dirait dédaigneusement : ancien avocat à Epinal.

M. Maxime Lecomte avait une très belle situation au barreau d'Amiens ; ses intérêts personnels devaient l'engager à la garder ; il s'est consacré aux affaires publiques ; les électeurs de la 2me circonscription d'Avesnes l'ont élu, en 1884. Il y a des cultivateurs dans cette circonscription ; il y en a même beaucoup ; ils ont eu confiance en M. Maxime Lecomte, et ils ont eu raison. Leur député a été bientôt un des avocats les plus utiles, les plus écoutés des intérêts agricoles de notre région. Il s'est inscrit au groupe agricole, il en a suivi les travaux, en est devenu l'un des secrétaires, le lieutenant de M. Méline.

Réélu, en 1885, avec M. Pierre Legrand, comme député du département tout entier, il inspirait encore confiance au monde agricole et justifiait amplement cette confiance. Nous reproduirons prochainement le discours magistral qu'il a prononcé à la Chambre sur le régime des sucres.

Réélu, en 1889, contre un candidat boulangiste, par la deuxième circonscription d'Avesnes, M. Lecomte a continué à se consacrer aux questions agricoles ; il a contribué à faire voter les droits sur le maïs et sur les mélasses étrangères ; tous les cultivateurs en ont été heureux et beaucoup de sociétés agricoles lui ont envoyé des adresses de félicitations.

Il a été nommé membre des commissions les plus importantes : représentation de l'agriculture, protection des beurres naturels, tarifs des douanes...

Aujourd'hui ses concitoyens le désignent à l'unanimité pour être leur représentant au Sénat.

Pourquoi ? Entre autres raisons parce qu'ils savent qu'il y défendra efficacement les intérêts agricoles. Son passé, ses études, la compétence qui lui a été reconnue par ses collègues, les relations qui l'accréditent auprès d'un grand nombre d'anciens députés devenus sénateurs, tous ces motifs lui donneront une incontestable autorité devant la haute assemblée.

Il sait écrire, il sait parler ; c'est un excellent candidat agricole ; nos principaux cultivateurs le connaissent et l'apprécient ; ils n'hésitent jamais à s'adresser à lui quand ils jugent leurs intérêts en péril.

Auraient-ils la même confiance en ce brave M. Hellin qui imiterait de Fiévet le silence absolu et que personne ne contraindra de quitter cette bonne petite vie privée dans laquelle M. Fiévet s'est empressé de rentrer.

Candidat agricole, M. Hellin ne peut pas l'être, parce qu'il ne rendrait pas de services à la cause agricole. Il ne s'agit pas d'un concours de labourage ou d'une composition d'assolement ; le premier garçon ou le chef de culture de M. Hellin serait sans doute beaucoup plus fort que M. Hellin lui-même ; il s'agit d'avoir au Sénat un représentant autorisé des grands intérêts de notre département et notamment de ses intérêts agricoles.

Le Nord tout entier a déjà élu M. Maxime Lecomte, qui a fait ses preuves. Le Nord ne se déjugera pas et enverra au Sénat un excellent républicain qui sera en même temps un défenseur éminemment utile des intérêts de ses cultivateurs.

Th. BERGÈS.

L'AFFAIRE GOUFFE

CINQUIÈME AUDIENCE

L'affluence est de plus en plus grande à mesure qu'on approche du terme de ces débats. Mais ceux qui y participent à un titre quelconque, depuis le commencement, ressentent une grande fatigue.

Les accusés trahissent la lassitude qu'ils ressentent eux aussi. Gabrielle Bompard paraît être plus nerveuse que les jours précédents.

L'audience est ouverte à 11 h. 1/4.

M. le procureur général Quesnay de Beaurepaire annonce à la cour que le neuvième juré, appelé auprès de son père gravement malade, demande à être remplacé.

La cour ordonne que l'un des jurés supplémentaires remplace le juré absent.

Le réquisitoire

M. le Procureur-général prononce ensuite son réquisitoire :

Je n'aurai, dit-il, qu'à m'occuper de l'assassinat suivi de vol. Ma tâche sera ardue ; je ne doute pas cependant, qu'oubliant tout ce qui a pu être dit ici sur l'hypnotisme, vous voudrez bien me suivre, MM les jurés, dans les explications que je vais vous fournir sur l'attitude de cette jeune fille qu'on disait jolie et que vous ne croirez pas aux systèmes contradictoires entre lesquels elle a toujours flotté.

Le procureur général dit qu'il s'efforcera de défendre les droits de la justice contre ce qui est une menace contre la société ; il veut parler de la théorie de la suggestion.

La science, messieurs, reste inflexible, vous l'avez vu, devant les controverses nombreuses auxquelles a donné lieu cette théorie. Je suis d'accord avec elle. Mais, messieurs, nous avons à examiner si la science n'oppose que des objections ou des démentis.

Pour arriver à cette démonstration, j'ai à vous résumer la discussion hypnotique qui a eu lieu, hier, et j'espère pouvoir la discuter aussi utilement que l'a fait M. Liégeois, docteur en droit.

Il faut reconnaître, nous a-t-on dit, que l'hypnotisme n'est pas une science, au point de vue mystérieux qui l'entoure. N'en déplaise à l'Ecole de Nancy, c'est en 1878 que M. Charcot, à la Salpêtrière, en a démontré les rouages et c'est avec cette Ecole qu'il faut compter.

C'est grâce à elle et par elle que la justice peut aujourd'hui tirer des conclusions avec lesquelles il faut compter. L'hypnotisé, dit-il, a toujours la volonté suffisante pour faire échec à la volonté lorsque l'opérateur voulait demander à des femmes des actes contraires à la pudeur, il rencontrait de leur part une résistance invincible. Voilà ce que dit l'Ecole de Paris.

Dans le laboratoire on obtient ce que M. Brouardel a appelé l'acte simple. En effet, dans une chambre close, un savant tel que M. Charcot ou autre, avec la science qu'il possède, obtiendra du sujet ce que nul homme au monde n'obtiendra, si bien que le sujet puisse être préparé.

Mais la science affirme qu'on ne peut pas aller au delà de ces sortes d'expériences très bénignes en elles-mêmes, et que l'on ne pourra jamais aller jusqu'à faire commettre un crime au sujet endormi.

Le crime de laboratoire est le maximum de ce que la science peut obtenir, dit-il. Cela nous a été démontré hier, par les honorables représentants de l'Ecole de Paris, opposée à celle de Nancy.

Le procureur général, discutant la théorie de l'école de Nancy, dit qu'elle ne procède pas par expériences, mais seulement par affirmations. *Credo suam absurdum*, telle paraît être sa devise. (Rires.) Elle ne tient aucun compte des données de la science, elle affirme la suggestion mentale à l'état de veille. Un regard suffit pour entraîner une volonté. C'est l'histoire du *jettatore*.

Avec de pareilles théories il n'y a plus de responsabilité et les dernières règles de la société disparaîtront dans l'anarchie des crimes impunis. (Mouvement). Tout être humain est responsable, car avant d'accomplir un acte il a la force d'y résister et de l'apprécier.

Parlant ensuite de la déposition du docteur Sacreste, ami de la famille Bompard, M. le procureur général se demande si, en disant que Gabrielle était une détraquée, il a entendu dire aussi qu'elle était une insensée.

Absence du sens moral, dit-il, oui, sans doute ; mais pas absence de jugement, ni du libre arbitre qui lui permettront de distinguer le bien du mal. Détraquée, non. Dépravée, voilà ce qu'elle est.

Messieurs les jurés, vous avez à voir si un être a agi dans la plénitude de sa volonté, et de sa responsabilité.

Je crois être arrivé à vous démontrer que Gabrielle Bompard est responsable et que, comme moi, vous considérez que les deux accusés sont coupables au même degré.

Cela dit, M. le procureur général aborde les faits, mêmes de la cause. Il parle d'Eyraud qui a fait preuve, dit-il, d'une absence complète de sens moral. Son principal souci durant ces longs débats, a été de protester contre les abus de confiance qui lui sont reprochés et il ne s'est occupé du crime abominable dont il est accusé que comme une chose accessoire.

Il me suffit de savoir, dit le procureur-général, que vous avez déserté devant l'ennemi et que, comme tel, vous avez encouru une condamnation à mort par contumace, pour vous juger. Que m'importe que vous ayez escroqué 4,5 ou 6 mille francs à Fribourg en présence d'un acte aussi répréhensible !

Vous dites : J'étais très jeune alors. Est-ce que tous nos braves soldats ne sont pas jeunes ? Nos petits mobiles, en 1870, n'étaient-ils pas jeunes aussi ? Leur jeunesse les a-t-elle empêchés de défendre vaillamment le glorieux drapeau tricolore et de mourir courageusement dans les neiges. (Mouvement).

Quand on déserte en présence du drapeau de la patrie, on est un lâche, et je n'ai pas besoin d'en connaître davantage pour juger votre moralité. Vous pourrez la défendre devant MM. les jurés si vous le voulez, ils vous connaissent maintenant et savent ce qu'elle vaut. (Vive émotion).

M. le procureur général aborde alors la scène du crime dont il retrace toutes les péripéties dans les moindres détails.

Gabrielle, dit-il, n'ignorait pas qu'un assassinat allait être commis sur la personne de cet homme qui venait chercher le plaisir, acheter ses baisers.

Ne semble-t-il pas, messieurs, qu'au moment même où elle s'est trouvée en présence de ce malheureux, condamné à mort, alors qu'Eyraud guettait sa proie derrière les rideaux, elle eût dû lui crier : « N'entre pas ! n'entre pas ! »

Non, messieurs, froidement, avec un cynisme inouï, l'ayant attiré dans le guet-apens en lui promettant une heure de joie, elle le fait rapidement asseoir sur la chaise du plaisir et l'endormant par ses chatteries, elle le livre, proie facile, à son meurtrier.

C'est en vue de la pendaison, ajoute-t-il, que tout avait été préparé. Qu'on ne dise pas le contraire, car Gouffé ne pouvait mourir autrement que par un coup de surprise.

Vous repousserez donc le système invoqué par Gabrielle Bompard et vous la tiendrez pour aussi coupable qu'Eyraud qui lui au moins a la sincérité d'avouer son crime.

De déductions en déductions, M. le procureur-général en arrive à démontrer aux jurés que la cordelière a bien servi à étrangler Gouffé et que c'est Gabrielle Bompard qui a livré le malheureux huissier à son amant qui n'attendait que l'occasion de tirer sur la corde.

M. le procureur général examine ensuite le rôle joué par Eyraud et qui est avoué par lui.

Les meurtriers, dit-il, n'ont pas faibli devant cet homme mort. Ils ont profané son cadavre, l'ont dépouillé et la fille s'est constituée sa gardienne pendant que l'homme fuyait rapidement vers l'étude de celui qu'il venait d'assassiner.

Coiffé du chapeau de l'huissier que dans son trouble il a pris pour le sien, Eyraud fouille anxieusement les cartons de l'étude et sorti des ténèbres, de la solitude de ce bureau, ils se retrouvent tous les deux de nouveau auprès du cadavre et discutent le projet de voyage qu'ils entreprendront le lendemain.

Et pendant que Gabrielle passe la nuit auprès de cet être humain dont ils viennent de faire un colis, Eyraud court à Levallois-Perret où il va promener de sa présence le logis habité par sa femme et sa malheureuse fille. Aucun remords chez cet homme. C'est froidement et point par point qu'il exécute le programme qu'il s'est tracé.

Après avoir pris le peu d'argent qui reste au domicile conjugal, il vient retrouver sa maîtresse et, sans trahir le moindre trouble, tous les deux font charger sur une voiture la malle qui renferme le cadavre de leur victime et en route pour Lyon où l'on se débarrasse de ce colis dangereux et encombrant.

Le procureur général lit une lettre d'Eyraud à Gabrielle après son départ avec Garanger.

En voici le texte :

Ma chère Berthe, quel malheur a-t-il bien pu arriver ? Que d'inquiétudes ! Depuis trois jours je suis ici et tu n'es pas encore à New-York. J'avais un vague pressentiment qu'un grand malheur m'attendait. En me quittant à la gare, tu embrassa ma main et tu me dis : « Ne sois pas triste, nous nous reverrons. » Hélas ! Il n'en est rien. Le lundi après ton départ, j'ai reçu d'Europe des nouvelles affreuses, pendant deux jours je pleurais, tu n'étais pas là pour te raconter mes peines. Depuis, de plus en plus mauvaises nouvelles.

Je reçois de Garanger une lettre laconique qui me fait pressentir tout ce qui arrive, pas un mot de toi : « Berthe vous écrira, New-York ». Tu m'écris après cela : « Viens de suite, me prendre à New-York. » J'arrive immédiatement. Personne ! Grand Dieu ! Quel malheur a-t-il pu arriver ? je cours poste restante : rien.

O ma Berthe ! je ne vis plus depuis trois jours, je ne dors plus, ni ne mange ; avec cela que depuis quinze jours je suis fou.

Es-tu malade, es-tu morte ? Quoi enfin ? Je lis tous les journaux : rien.

M. Garanger aurait-il abusé de toi ? Il faut que je sache, et comme les distances sont longues, je veux bien attendre fin janvier, mais si à cette époque, je ne sais rien, je profiterai de mes bonnes relations avec le chef de la police de Paris.

Je lui expliquerai que tu es partie le 7 décembre et que depuis, je n'ai pas de nouvelles. Je dirai tout ce que je sais de M. Garanger ; de plus, il est connu au ministère, avec cela, la vérité sera vite connue.

Et si tu es vivante, tu reviendras voir le beau pays de France. Garanger ne peut se soustraire à mes recherches, il faudrait qu'il change de nom et abandonne ses relations et sa fortune, ce que certes il ne fera pas pour un empire. Aussi j'espère que j'aurai d'ici là, de tes nouvelles.

Ah ! Berthe, ne me laisse pas mourir de désespoir. Je suis fou. Si fin janvier tu n'es pas avec moi, en arrivant à Paris je me détruirai. Tu sais tout ce que j'ai fait pour toi, ce que tu avais juré, et je crois que tu es partie avec Garanger. C'est une infamie de plus que tu as commise à mon égard.

Je n'ai plus que toi, tu le sais et tu m'abandonnes.

Ah ! tu seras bien punie si tu ne reviens pas. Je le jure sur la tête de celle que j'aime le plus au monde. Je partirai demain pour un climat plus doux, le froid me tue. Tu vois, je suis aussi calme que je puis l'être, quoique très malade. Reporte-toi bien en arrière, juge toi-même ton action.

Si tu aimes Garanger, vous resterez ensemble, mais je veux être avec vous, sans cela tu sais ce qu'il arrivera : réfléchis bien. J'ai ici un ami qui s'appelle comme le tien de Montevidéo, son petit nom est comme celui de mon vieil ami et amr de nta tante.

Ecris-moi à ces noms à New-York, poste restante. Il m'enverra tes lettres.

Reviens de suite ; le rendez-vous sera le même que celui que nous avions, ou indique m'en un autre où j'irai vous rejoindre. Ah ! Berthe, ne me laisse pas mourir, car je te le jure il t'arrivera malheur.

J'ai tout quitté, tu as été la cause de tous mes malheurs. Je ne puis le croire, il faut que tu sois folle. Ah ! tu paies bien mal ton bienfaiteur.

Si tu reviens, je te pardonnerai.

MICHEL.

M. Quesnay de Beaurepaire continue :

C'est une lettre touchante où le meurtrier exprime son amour et adjure sa maîtresse de renouer avec lui ; ce n'est certes pas là la lettre d'un hypnotiseur, ni d'un homme qui tenait une femme dans sa dépendance.

Pourquoi Gabrielle est-elle revenue à Paris ?

Parce qu'elle savait que la fuite avec un homme sans le sou ne pouvait se prolonger longtemps et qu'elle appartient à cette classe de femmes qui, à tout prix, ne veulent pas vivre éloignées de la capitale.

Ce qui prouve bien d'ailleurs que le repentir n'était pour rien dans sa détermination, c'est qu'elle a journellement, et sans cesse, menti à la justice. Moi, magistrat, qui depuis de longues années tiens les assises et y ai vu défiler des quantités de coupables, je n'en ai jamais vu se défendre avec tant de logique et d'habileté que cette fille.

Quand elle est spectatrice, nous le répétons, elle raconte exactement ce qu'a fait Eyraud ; quand, au contraire, elle est actrice, elle ment et dissimule.

Et maintenant, Messieurs, vous avez devant vous les deux assassins côte à côte.

A vous de déclarer leur part de responsabilité à chacun.

Je vous demande où s'arrêteront les malfaiteurs, ce que deviendra la société, si vous ne rendez pas un verdict proportionné aux fautes.

Ici ce n'est pas l'assassinat, le vol, pour la misère : c'est le guet-apens de la débauche.

Eyraud n'a eu qu'une victime, mais j'ai le droit de lui dire qu'il a égalé les plus grands criminels.

Pour que la peine de mort ne soit pas appliquée, il faudrait qu'elle fut rayée de nos codes.

En ce qui concerne Gabrielle, je m'interroge devant vous, non sans émotion.

Il ne m'est arrivé qu'une seule fois dans ma carrière, de requérir contre une femme la peine de mort, et, le soir, je fus bien heureux que les jurés n'aient pas voulu me suivre jusqu'où je les conviais d'aller.

Je ne puis, comme magistrat, vous demander les circonstances atténuantes en faveur de cette fille ; à vous de voir si votre conscience vous permet de les lui accorder.

Je m'en réfère au serment que vous avez prêté au début de cette audience, et je suis sûr que vous accomplirez votre devoir avec fermeté, comme sans passion.

Un long murmure d'approbation accueille l'admirable réquisitoire de M. Quesnay de Beaurepaire, qui a produit le plus grand effet sur tous les auditeurs. Un grand nombre de magistrats et d'avocats viennent féliciter le Procureur-général.

Eyraud est livide ; Gabrielle, pendant tout le réquisitoire s'est caché la figure dans son mouchoir.

La séance est suspendue à 2 heures 10.

Pendant la suspension d'audience qui suit le réquisitoire du Procureur-général, l'agitation est extrême. Le public discute avec animation les conclusions du réquisitoire.

Lorsque les accusés sont ramenés à l'audience, une véritable clameur part de la salle.

Ce sont toujours les cris : assis ! assis ! qui dominent. Chacun veut voir Eyraud et Gabrielle.

Enfin, l'audience est reprise à 2 h. 40.

LES PLAIDOIERIES

La défense d'Eyraud

Me Decori, défenseur d'Eyraud, dit qu'il ne se dissimule pas la lourdeur de sa tâche en venant présenter la défense de Michel Eyraud.

Ce n'est pas aujourd'hui l'heure de la justice qui va sonner, dit-il, c'est l'hallali. Cette foule bruyante accourue ici comme au spectacle et qu'il a fallu souvent rappeler au respect des accusés semble trouver qu'on tarde trop à lui livrer sa proie. L'heure de la curée est arrivée, enfin.

Me Decori ajoute :

Que toutes les clameurs du dehors, messieurs les jurés, que tous ces cris de mort viennent expirer à vos pieds et que dans l'indépendance souveraine de votre conscience vous jugiez sans haine et sans passion Michel Eyraud, voilà ce que je vous demande à mon tour.

Me Decori examine longuement les antécédents de son client. D'après lui, Eyraud aurait obtenu des marques nombreuses de la satisfaction de ses divers patrons et les témoins qui, à la barre, se sont plaints d'avoir été escroqués par lui, ne sont que de vulgaires calomniateurs.

Me Decori dit que le crime de désertion reproché à son client a été l'affolement d'un instant. Cette faute, il a cherché ensuite à la réparer par une vie de labeur et de travail.

Et cependant, messieurs, pourquoi avec toutes les qualités que je viens d'indiquer cet homme n'a-t-il pas réussi dans la vie ?

Parce que, dit M. Decori, il n'a jamais pu résister à la passion de la femme. En face de la femme cet homme fort devient un enfant qui n'est plus qu'une cire molle entre ses mains.

Gabrielle, avec la nature perverse que vous lui connaissez, n'a pas eu de peine à asservir Eyraud et à en faire son jouet, sa chose.

Me Decori parle des lettres écrites par Gabrielle à son amant de Lille, son premier amant et cite cette réponse qu'il fait à l'une d'elles :

« Il faut reconnaître, lui dit-il, que vous avez des tendances à rechercher des intrigues, vous avez un tempérament à vous complaire dans un dédale d'intrigues. Prenez garde ! car vous en serez victime, souvent, souvent. »

(Pendant la lecture de ces lettres qui évoquent les souvenirs du passé, Gabrielle Bompard porte fréquemment son mouchoir au visage. Un moment elle semble sur le point de défaillir, aussi le docteur Floquet qui se tient derrière elle dans le banc des accusés, lui fait-il respirer des sels).

Me Decori s'efforce ensuite de justifier Eyraud contre le grief qu'on lui a fait d'avoir vécu de la prostitution de sa maîtresse. Il recherche celui des accusés qui, le premier a conçu l'idée du crime et incline à croire ainsi l'affirme Eyraud, que c'est bien Gabrielle. Il la montre, brouillée un moment avec Eyraud, sans argent, sans ressources et acculée au crime pour s'en procurer.

C'est alors qu'elle part pour Londres où elle va soumettre son plan à Eyraud avec qui elle reprend ses relations.

C'est bien elle, dit Me Decori, qui a été l'instigatrice du crime.

Puis il s'attache à établir que l'intention première des accusés n'a pas été de tuer, mais seulement de faire chanter Gouffé.

Me Decori termine en montrant la folle passion d'Eyraud pour Gabrielle et conclut en disant :

C'est une jeune femme de 22 ans qui a entraîné un quinquagénaire sur le banc des accusés.

L'audience est suspendue.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 19

LE CHÊNE-CAPITAINE

Jacques avait promis à Mlle de Roscanvel de l'aider à se renseigner sur la dernière campagne du commandant et, d'autre part, il approuva la tante de ne pas ouvrir sa maison aux recommandés de M. de Carolles.

En même temps, il s'étonnait que la dame de l'avenue Kléber ne lui eût pas dit un mot de son projet de se faire présenter rue de Babylone. Il l'y avait engagée, le jour où elle l'avait reçu dans son jardin, mais depuis cette première visite, la situation était changée et il ne comprenait pas que Mme de Salazie eût, sans lui en parler, choisi pour ambassadeur ce marquis à tout faire. Avait-il risqué la démarche sans qu'elle l'y eût autorisé? Ce n'était pas impossible, mais alors, quel était son but ?

Jacques ne pouvait pas se prononcer, ni arrêter un plan de conduite, avant d'avoir éclairci toutes ces obscurités. Et pour comble de difficulté, il lui fallait s'expliquer en présence de Pontcroix, qui devait bien se douter que la créole dont il s'agissait était la superbe brune rencontrée au théâtre Annamite.

Il ne se serait pas tiré de ce mauvais pas si Mme de Valmondois eût insisté pour qu'il exprimât son opinion ; mais elle n'avait interpellé Simone que pour corser son raisonnement, car elle ne doutait pas que Gouville n'abondât dans son sens, et elle reprit, sans qu'il parlât :

— La cause est entendue. Je vais défendre ma porte à tout ce vilain monde. Les menaces de Carolles ne m'empêcheront pas de dormir et toi, petite, tu reconnaîtras bientôt que j'ai sagement fait de mettre le holà à cette invasion étrangère... Oh ! je devine ce qui te contrarie... tu t'imagines que les protégés de ce déclassé nous renseigneraient sur le dernier voyage de ton père. Ils ne t'apprendraient rien du tout N'y pense plus... et rentrons. Il commence à faire un peu trop frais dehors pour mes quatre-vingt-dix ans.

Mériadec va me donner le bras pour m'aider à regagner ma chambre. Allons, mon neveu, sois mon bâton de vieillesse, et quand tu m'auras reconduite, ta sœur me tiendra compagnie.

Le neveu aurait préféré de se dispenser de cette petite corvée, mais il obéit, sans rechigner.

Gouville, depuis un instant déjà, n'attendait qu'une occasion pour s'esquiver, car les discours de la douairière le mettaient sur les épines. Il saisit la balle au bond, et il eut la satisfaction de voir Pontcroix prendre congé comme lui de la tante et de la nièce qui n'essayèrent pas de le retenir.

Les deux amis sortirent ensemble de l'hôtel et quand ils se trouvèrent sur le trottoir désert de la rue de Babylone, ils cheminèrent d'abord sans échanger un seul mot.

Ce n'était pas faute d'avoir quelque chose à se dire, car chacun d'eux grillait d'envie de questionner l'autre, mais la situation était devenue délicate et c'était à qui ne commencerait pas.

— Où vas-tu ? demanda enfin Jacques ?

— Je rentre chez moi, répondit Paul ; rue de Commaille... c'est tout près d'ici.

— Alors, je vais t'accompagner jusqu'à ta porte. J'ai à te parler.

— Moi aussi, j'ai à te parler.

— Très bien. Nous allons vider nos sacs. J'aurais déjà vidé le mien, si je t'avais revu depuis notre soirée à l'Exposition ; mais tu n'es pas venu me demander au cercle, comme je l'espérais, et je n'ai pas eu le temps de passer les ponts pour aller te chercher.

— Tu dois être, en effet, fort occupé. J'ai craint de te déranger. Et puis Mériadec et sa sœur sont arrivés...

— Oui. Où en es-tu avec ta cousine ?

— Toujours au même point.

— Je viens de m'en apercevoir... et c'est là-dessus que je prétends te faire subir un interrogatoire en règle.

— Ne te gêne pas. Je suis prêt à te répondre.

— Bon... Je commence par te déclarer que ta tante n'est pas contente. Elle trouve que tu lanterne beaucoup trop et que tu devrais en finir. C'est aussi mon avis. Tu es bel et bien fiancé à Mlle de Roscanvel. Vous ne pouvez pas rester fiancés à perpétuité. Il faut toucher ou dételer, comme disent les paysans de Normandie.

— Il me semble que Simone n'y tient pas.

— Ce n'est pas à elle, tu en conviendras, d'aller de l'avant.

— D'accord ; mais tu viens de causer avec elle. Tu dois savoir maintenant à quoi t'en tenir sur ses intentions. Elle ne veut pas se marier.

— Elle ne m'a pas dit cela... il est bien vrai qu'en ce moment elle a autre chose en tête.

— Oui... la mort de son père... elle a dû te parler des visions qui hantent sa cervelle... je ne puis pas la guérir de cette folie.

— Tu pourrais du moins ne pas lui rompre en visière, comme tu l'as fait jusqu'à présent. Qu'elle se trompe, c'est possible, mais ce n'est pas certain... Pourquoi n'entres-tu pas dans ses idées ?

— Parce qu'elles n'ont pas le sens commun...

— Pour lui démontrer cela, tu devrais d'abord l'aider dans ses recherches... Je m'y suis bien engagé, moi, et je tiendrai ma promesse. Elle te saurait gré d'en faire autant.

Si nous n'arrivons à aucun résultat, elle reviendra de ses chimères, et elle ne boudera plus contre le mariage.

— C'est comme si tu me proposais d'essayer de monter dans la lune. Je ne suis pas disposé à me lancer dans une entreprise absurde. Il faudrait faire semblant de croire au succès, et je ne veux pas mentir.

— Diable ! mon cher, tu as des principes qui te gêneront pour réussir auprès des femmes. Les plus honnêtes, et même les plus innocentes, n'admettent pas qu'on leur dise : « Vous demandez l'impossible ! » Elles n'ont pas tout à fait tort, car ce mot-là n'a pas de sens pour un amoureux... Et ceci m'amène à te poser carrément une question : l'aimes-tu, ta cousine ?

— Pas comme tu l'entends.

— Je l'entends comme tout le monde. Il n'y a pas d'amour sans passion ni sans jalousie, ça n'a rien à voir avec l'amitié, ni avec l'estime.

— Je ne connais pas cet amour-là, et je ne tiens pas à le connaître.

— Ah çà ! tu es donc de bois ? demanda Jacques de Gouville.

— Peut-être bien, répondit Paul en riant.

— Et moi qui me figurais que tu t'étais *emballé* sur la comtesse de l'esplanade des Invalides.

— Pas plus que je ne *m'emballe* sur les rêves de Simone.

— Allons ! décidément tu es très fort... mais je te plains, car je trouve qu'en ce monde il n'y a d'agréable que les illusions... Et je te préviens que je vais me mettre en campagne pour retrouver l'assassin de ton oncle. Je ne suis pas très sûr qu'il existe, mais ça m'amusera de le chercher et si, par hasard, je le trouve, je t'en laisserai tout le mérite, car je dirai à ta cousine que c'est toi qui l'as découvert.

— Tu plaisantes toujours.

— Mais, non. Je suis convaincu que tu finiras par épouser Mlle de Roscanvel et je tiens à te prouver que je ne veux pas te supplanter, comme tu me l'as conseillé, la semaine dernière, au Trocadéro, un soir, après boire. Il a passé beaucoup d'eau sous les ponts, depuis ce jour-là.

— Je ne m'en suis pas aperçu. Mon existence n'a pas changé.

— Alors, tu n'as pas revu la dame aux yeux de braise ?

— Où l'aurais-je revue, bon Dieu !

— Chez elle, parbleu ! Avant de monter dans son carrosse, elle nous a donné son adresse, et je suppose que tu ne l'as pas oubliée.

— Avenue Kléber, je crois... mais je n'y suis pas allé... Et toi ?

— Moi ?... dès le lendemain !... et je m'attendais à t'y rencontrer.

— Je te répète qu'elle m'est indifférente... Mais puisque tu l'as vue, elle a dû te parler de mon oncle qu'elle prétend avoir reçu chez elle, à l'île Maurice.

— Elle le prétend, et c'est vrai. La preuve, c'est qu'elle voudrait voir ses enfants.

— Je me souviens que c'est toi qui lui as soufflé cette idée-là... je t'en ai même fait des reproches.

— Parfaitement !... et j'ai cru que tu ne te souciais pas qu'elle vît ta cousine parce que tu voulais lui faire la cour. Je m'étais trompé... et entre elle et moi, il n'a plus été question de la visite, mais il paraît qu'elle n'y a pas renoncé.

— Qu'en sais-tu ?

— Tu viens d'entendre ta tante dire ce qu'elle en pense.

— Ma tante ?...

— Eh ! oui... cette comtesse que le vieux Carolles voulait lui présenter, c'est notre brune de l'Esplanade. Mme de Valmondois ne l'a pas nommée, mais j'en suis certain... Et ta cousine est très mécontente que la marquise ait refusé de la recevoir, car ta cousine s'imagine que Mme de Salazie lui apprendrait beaucoup de choses...

— Sur mon oncle ?... mais oui, au fait, puisqu'il a séjourné à Maurice, peu de temps avant sa mort... Eh bien ! mon cher Jacques, voilà une belle occasion pour toi d'être agréable à Simone... Amène-la rue de Babylone, cette comtesse.

— Pas possible, cher ami.

— Et pourquoi ?... Est-ce que tu ne la vois plus ?

— Je la vois tous les jours, et plutôt deux fois qu'une.

— Eh bien ! alors ?

— Mais je me garderais bien de la présenter à Mme de Valmondois, et surtout à Mlle de Roscanvel.

— Encore une fois, pourquoi ?

— Tu ne devines pas ?

— Ma foi ! non.

(A suivre.) F. DU BOISGOBEY.